UNION NATIONALE INTERSYNDICALE DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE

UNIDEC

DOSSIER SPECIAL

JANVIER 2013

PERMIS DE CONDUIRE

des catégories

BE ; C1 ; C1E ; C ; CE ; D1 ; D1E ; D et DE

Lecture des textes et prise de tête !

Selon l'arrêté du 10 janvier 2013 modifiant l'arrêté du 23/042012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, CE, D1, D1E, D et DE.

Vous trouverez ci-après :

- Les modalités spécifiques à la catégorie BE.

-_-_-_-

© UNIDEC 2013 – Tous Droits Réservés. La reproduction et la diffusion de tout ou partie de ce document par tous moyens ou supports électronique quels qu'ils soient est interdite sauf autorisation préalable écrite. Informations destinées aux adhérents UNIDEC. (N° de document – DS/ 01/01/2013)

VI. – **Modalités spécifiques à la catégorie BE**

VI-1. – *Ordre chronologique des opérations*

L'accompagnateur a préalablement positionné la remorque au point A de la fiche de maniabilité. Il a procédé au dételage de l'ensemble et placé le véhicule tracteur et la remorque côte à côte dans les limites de l'aire d'évolution, de manière que les deux plaques de tares puissent être lisibles depuis un même point par le candidat.

Les différentes phases, à l'exception de la phase « compatibilité », sont traitées dans l'ordre de numérotation de la fiche de recueil (annexe 8).

A l'intérieur de chaque phase, le candidat n'est pas tenu de respecter un ordre particulier à l'exception des opérations suivantes :

- lors de son installation au poste de conduite, il règle son siège avant les rétroviseurs ;
- attelage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué sauf le branchement des flexibles, la stabilisation et la suppression du dispositif d'immobilisation de la remorque ;
- dételage : toutes les opérations sont réalisées dans l'ordre indiqué sauf l'immobilisation, la stabilisation, le débranchement des flexibles de la remorque.

VI-2. – *Phases du test de connaissances et évaluation*

1. Contrôle de l'immobilisation :

Le candidat s'assure, au besoin en mettant le contact, que le véhicule est bien immobilisé (position de la commande et/ou voyant allumé).

Il règle au besoin son siège, son volant, ses rétroviseurs.

2. Vérification des documents de bord :

Le candidat s'assure de la présence des porte-documents contenant les pièces obligatoires pour le véhicule tracteur et la remorque.

Evaluation : des phases 1, 2.

Ces deux phases sont regroupées pour l'évaluation.

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

3. Contrôles du véhicule tracteur :

Etat général de la carrosserie et du vitrage : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie concernant la carrosserie et le vitrage pour la face avant, les côtés, l'arrière du véhicule.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues du véhicule.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Tâches : le candidat vérifie sous l'ensemble du véhicule l'absence de tâche.

Evaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : vérification erronée ou non réalisée.

4. Contrôles remorque :

Etat général de la caisse : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie extérieure concernant la caisse ou la bâche de la remorque pour la face avant, les cotés, l'arrière.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Roues : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie relative aux roues de la remorque.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

Chargement : le candidat s'assure de l'absence d'anomalie liée au chargement en ouvrant une porte, le hayon, le rideau ou la bâche donnant accès au compartiment destiné aux marchandises ou à l'intérieur de la caravane. Un chargement n'étant pas imposé en BE, le candidat procède à l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises de la remorque et annonce l'absence réelle de chargement pour obtenir la notation 1.

Evaluation :

Notation 1 : vérification réalisée.

Notation 0 : non réalisée.

5. Mise en marche du moteur :

Le candidat met le moteur en marche. Il annonce les voyants restés allumés et signale immédiatement toute anomalie.

Evaluation :

Notation 1 : actions et annonces réalisées.

Notation 0 : une action ou annonce non réalisée.

6. Positionnement du véhicule tracteur :

Le candidat positionne son véhicule dans l'alignement de la remorque.

Il immobilise le véhicule tracteur lorsque l'extrémité arrière arrive à proximité de l'aplomb avant de la flèche.

Le candidat veille à conserver une distance suffisante lui permettant de circuler aisément entre la flèche de la remorque et l'extrémité arrière du véhicule tracteur.

Le candidat arrête le moteur.

Le positionnement du véhicule tracteur n'est pas évalué.

7. Compatibilité :

Le candidat vérifie la compatibilité :

- des systèmes d'attelage ;
- des connexions électriques ;
- des poids.

Notation 2 : ensemble des éléments de compatibilité correctement restitué.

Notation 1 : un élément oublié ou erroné (sauf poids).

Notation 0 : compatibilité des poids erronée ou oubliée ; plus d'un autre élément erroné ou oublié.

8. Attelage :

Le candidat procède à l'accouplement en déplaçant, au choix, la remorque ou le véhicule tracteur.

Cette vérification doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

Le candidat s'assure du bon verrouillage du système d'attelage (position de la poignée ou du témoin et/ou procède à un test sur la flèche d'attelage. Ce test consiste à relever la flèche d'attelage soit à l'aide de la roue jockey, soit manuellement).

Il branche ses divers flexibles (électriques/filin de sécurité).

Il remet en place la roue jockey.

Il supprime le dispositif d'immobilisation.

Notation 2 : ensemble correctement restitué.

Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée ;

Notation 0 :

– plus d'une opération erronée ou non réalisée ;
– non-vérification du verrouillage.

Eliminatoire : impossibilité d'accoupler par mauvaise manipulation du candidat (en cas d'avarie du matériel, le candidat est excusé).

9. Annonce dimensions et poids :

Le candidat annonce les longueur/largeur/hauteur/PTRA de l'ensemble attelé.

Notation 1 : annonces réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs annonces erronées ou non réalisées.

10. Feux :

Le candidat vérifie l'absence d'anomalie sur les feux stop, de détresse, de croisement, de gabarit.

Pour la vérification des feux stop, le candidat peut demander l'assistance de l'expert.

Si le véhicule en est équipé, le candidat peut utiliser la fonction « autotest » des feux.

Evaluation :

Notation 1 : vérifications réalisées.

Notation 0 : une ou plusieurs vérifications erronées ou non réalisées.

11. Thème tiré au sort :

Thème 1 : documents de bord, triangle, extincteur :

Le candidat présente le contenu des porte-documents présents dans le véhicule :

Pour le véhicule tracteur et la remorque : certificats d'immatriculation (concordance et validité de la visite technique), certificats d'assurance (concordance et validité).

Pour le véhicule tracteur : carte routière détaillée du secteur d'examen, constat amiable, manuel d'utilisation.

Il s'assure de la présence des triangles de présignalisation, de l'éthylotest obligatoire et du vêtement de haute visibilité. Il n'est pas fait référence au vêtement de haute visibilité lorsqu'il est porté par le candidat.

Thème 2 : feux, dispositifs de contrôles et accessoires :

Le candidat vérifie l'état et le fonctionnement de trois feux, choisis par l'expert dans la liste suivante : feux de position, feux de croisement, feux de route, feux de brouillard avant, feux de brouillard arrière, feux de marche arrière, feux stop, feux d'encombrement, feux indicateurs de changement de direction, feux de détresse, feux de plaques d'immatriculation, feux diurnes, feux d'angle, feux de stationnement...

L'expert veille à ne pas demander un contrôle déjà effectué lors des vérifications courantes de sécurité.

Le candidat doit connaître l'emplacement, le rôle et le fonctionnement des dispositifs de contrôles et des accessoires.

L'expert interroge le candidat sur :

– deux dispositifs de contrôle (voyants, témoins, ordinateur de bord, cadrans de contrôle..., à l'exclusion du chronotachygraphe) ;
– un accessoire (essuie-glaces, ventilation, avertisseur sonore, commandes..., à l'exclusion de l'autoradio et du système de navigation par satellite).

Thème 3 : niveaux, glaces, rétroviseurs, essuie-glaces :

Le candidat annonce et montre les orifices de remplissage des différents niveaux (en fonction de l'équipement et de l'accessibilité du véhicule) :

– huile moteur ;
– liquide de refroidissement ;
– lave-glace ;
– assistance de direction (en cas d'assistance électrique, le candidat le précise) ;
– assistance d'embrayage ;
– liquide de frein.

Il annonce les contrôles à effectuer concernant les rétroviseurs (état et fixation), les glaces et pare-brise (état et propreté) et les essuie-glaces (état).

Thème 4 : pneumatiques, roues, suspension :

Le candidat contrôle un pneumatique du véhicule tracteur et un pneumatique de la remorque : état de la bande de roulement, des flancs, pression visuelle.

Si le carrossage et/ou l'enjoliveur le permettent, le candidat vérifie la présence et le serrage apparent des écrous de roues, il contrôle visuellement l'état de la suspension (état des lames, fuite hydraulique sur amortisseur...) et du garde-boue.

Thème 5 : caractéristiques du véhicule tracteur et de la remorque, plaques, dispositifs réfléchissants/catadioptres, protections latérales :

Le candidat présente son ensemble de véhicules :

– marque, type, puissance du véhicule tracteur ;
– il annonce les porte-à-faux avant du véhicule tracteur et arrière de la remorque.

Il vérifie la présence et l'état :

– des plaques du véhicule tracteur et de la remorque (immatriculation) ;

– des dispositifs réfléchissants (catadioptres) arrière et latéraux de l'ensemble.

Thème 6 : transport de marchandises :

Le candidat contrôle l'ouverture de l'accès au compartiment marchandises de la remorque en ouvrant les portes, le hayon, le rideau ou la bâche. En présence de portes, le candidat doit les fixer en position ouverte à l'aide des dispositifs prévus.

Il procède aux contrôles intérieurs (état et étanchéité).

En présence d'une charge dans la remorque, le candidat annonce son poids et sa nature, vérifie sa répartition et son arrimage.

Le candidat ferme l'accès au compartiment marchandises et s'assure qu'il est correctement fermé.

Pour la caravane, le candidat contrôle l'ouverture de l'accès à la cellule habitable en ouvrant la porte et la fixe en position ouverte à l'aide du dispositif prévu.

Il contrôle l'état intérieur de la cellule habitable, s'assure visuellement qu'aucun objet ne peut se déplacer à l'intérieur et que les portes (armoires, placard...) sont bien fermées.

Le candidat contrôle la fermeture de la porte d'accès et de tous les ouvrants (fenêtres et coffres).

Evaluation du thème tiré au sort :

La notation s'établit selon une attribution de points modulable : 0, 1, 2 ou 3.

Le thème comprend plusieurs items à traiter.

Notation 3 : le candidat traite correctement le thème tiré au sort, tous les items sont correctement traités.

Notation 2 : un item comporte au moins une erreur ou un oubli, les autres sont correctement traités.

Notation 1 : plus d'un item comporte au moins une erreur ou un oubli.

Notation 0 : le candidat ignore le thème (réponse pratiquement inexistante ou totalement erronée).

12. Interrogation orale :

Le candidat est interrogé par l'expert sur ses connaissances (voir III-6).

Son évaluation est traitée à l'article III-6.

A l'issue de l'interrogation orale, le candidat effectue le test de maniabilité.

13. Dételage :

Le dételage doit comprendre impérativement les opérations indiquées ci-après.

Moteur arrêté, le candidat s'assure de l'immobilisation du véhicule (position de la commande ou voyant). Le frein de parc est serré.

Il immobilise la remorque (frein de remorque).

Il la stabilise avec la roue jockey.

Il débranche les flexibles (électriques, filin de sécurité).

Il déverrouille le système d'attelage.

Il dégage la remorque ou le véhicule tracteur.

Il replace le véhicule tracteur dans sa position initiale et l'immobilise.

Evaluation :

Notation 2 : ensemble correctement restitué.

Notation 1 : une opération erronée ou non réalisée.

Notation 0 : plus d'une opération erronée ou non réalisée.

VII. – **Transcription de l'évaluation**

Pendant et à l'issue de chaque examen, l'expert établit le recueil du bilan des connaissances et compétences restituées par le candidat. Le résultat est immédiatement communiqué au candidat.

L'interrogation écrite (IE) :

L'expert saisit la note obtenue sur la fiche de recueil.

Les feuilles de réponses (annexe 9) des candidats ne sont pas conservées en fin de journée.

Le test de connaissances :

L'expert saisit les résultats de chaque item sur la fiche de recueil.

L'exercice de maniabilité :

L'expert saisit le résultat de l'exercice sur la fiche de recueil en indiquant le numéro de la manœuvre.

En cas de deuxième essai, il procède de la même manière.

Bilan final.

Le résultat de l'épreuve découle du bilan chiffré de l'évaluation du niveau d'acquisition des connaissances et compétences. L'expert communique le bilan final au candidat et renseigne la fiche de recueil.

VIII. – **Modalités pratiques de l'épreuve en circulation**

L'épreuve en circulation s'effectue avec un ou plusieurs candidats.

La possibilité d'emmener simultanément plusieurs candidats favorise en allongeant les distances la diversification des zones d'évaluation.

Cette opportunité doit être exploitée chaque fois que le nombre de candidats le permet et que le véhicule le permet.

Avant le départ, le candidat procédera à différentes opérations :

- présentation du chronotachygraphe :
  - chronotachygraphe analogique : le candidat vérifie la compatibilité entre le disque et l'appareil de contrôle. Il renseigne le disque et le place correctement dans l'appareil ;
  - chronotachygraphe numérique : le candidat indique à l'expert que, conformément à la réglementation, il est dispensé de carte. Il vérifie le jour indiqué sur l'appareil ;
  - pour ces deux chronotachygraphes : il vérifie l'heure indiquée sur l'appareil ; il s'assure que l'appareil est sur la position « autres tâches » ; il indique également que l'appareil de contrôle est automatique et qu'il enregistrera les déplacements du véhicule dès les premiers tours de roues (position conduite) ;
  - documents de bord : le candidat s'assure de la présence du porte-documents contenant les papiers de bord ;
  - moteur et témoin de sécurité : le candidat démarre son véhicule, s'assure de l'absence d'anomalie, annonce les voyants restés allumés ;
- freinage :
  - pneumatique : le candidat s'assure que la pression dans le système de frein est suffisante ;
  - hydraulique : le candidat s'assure de l'extinction des voyants d'alerte liés au système de freinage, au besoin après avoir ôté le frein de parc.

Ces vérifications « avant départ » ne seront pas prises en compte pour l'évaluation de l'épreuve en circulation.